

Liste des destinataires :

Secrétariats de nos associations membres
Présidentes et présidents de nos associations membres
Membres du comité d'AGILE.CH
Membres du forum romand de politique sociale

Berne, le 9 avril 2018

AGILE.CH INFO AUX MEMBRES 1/18

Contenu

POLITIQUE SOCIALE.....	2
Réforme des prestations complémentaires (PC)	2
Le référendum est lancé contre la surveillance totale !	2
Révision LPGA.....	3
Le Forum romand de politique sociale : en visite à Martigny le 7 mai!	3
ÉGALITÉ.....	4
Rassemblement « L'égalité maintenant ! » : Réveillons-nous !.....	4
POLITIQUE ASSOCIATIVE	5
L'Assemblée des délégués approche à grands pas !.....	5
Informations du comité d'AGILE.CH	5
AGILE.CH a un nouveau responsable de l'égalité	5
Au revoir, Rania – bienvenue, Christie !	6

POLITIQUE SOCIALE

Réforme des prestations complémentaires (PC)

Lors de la session parlementaire de printemps, la majorité bourgeoise du Conseil national a passé les PC à la moulinette des propositions de démantèlement. Les représentants de l'UDC, du PLR et du PDC ont quasiment doublé le montant des coupes décidées au préalable par le Conseil des Etats, passant de 553 millions à plus d'un milliard de francs, 1,1 précisément. A peine avons-nous encaissé le choc, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats (CSSS-E) s'attelait déjà à l'élimination des 12 divergences. Les premières décisions montrent que la CSSS-E semble s'en tenir à ses décisions et refuse de repousser les personnes qui dépendent des PC encore plus en marge de la société.

Parmi les décisions de la Chambre basse qui font l'objet de divergences avec le Conseil des Etats: les montants maximaux reconnus au titre du loyer ne seront relevés que de façon insignifiante et pourront être diminués de 10% par les cantons. Les montants reconnus pour les primes-maladie seront fixés par les cantons. Les franchises sur la fortune seront baissées. Seules les personnes disposant d'une fortune inférieure à 100'000 francs auront droit aux PC et celles qui sont propriétaires de leur logement seront soumises à des conditions particulières. Pour faire une demande de PC, il faudra d'abord avoir cotisé à l'AVS durant 10 ans. Les héritiers d'un bénéficiaire de PC seront contraints de les rembourser au moment de la succession. Les montants pour couvrir les besoins vitaux des enfants seront baissés, sans prendre en compte les frais de garde extra-familiale. Le revenu du conjoint / de la conjointe ne percevant pas de PC sera pris en compte à 100%. Il sera toujours possible de retirer son capital LPP mais une fois utilisé, en cas de demande de PC, 10% de la somme déjà dépensée seront pris en compte comme revenu, avec effet rétroactif sur 10 ans.

Il n'y a aucune divergence sur les points suivants, qui sont ainsi acceptés: contrôle du mode de vie par les caisses de compensation. Plus de garantie d'un montant minimal annuel de la PC. Nouveau calcul pour les PC des personnes vivant en home. Supplément pour logements accessibles en fauteuil roulant.

L'Office fédéral des assurances sociales a calculé les [conséquences](#) des décisions du Conseil national et les a comparées à celles du Conseil des Etats.

Le référendum est lancé contre la surveillance totale !

L'usine parlementaire vient de produire en un temps record un nouvel article de loi. Il ne lui aura en effet pas fallu plus d'un an et demi, entre un jugement de Strasbourg condamnant la Suisse, en raison de l'absence de base légale permettant de surveiller à son insu une assurée par son assurance-accident, jusqu'à l'adoption d'une loi ad hoc. Vu de l'extérieur, on aurait pu croire que la Suisse était menacée par l'attaque imminente d'une armée de parasites, qui allaient mettre le pays sur la paille. Très soudée, la majorité bourgeoise des Chambres du peuple et des cantons a sacrifié des fondements de l'Etat de droit tels que la séparation des pouvoirs et la proportionnalité. Les graves atteintes à la sphère privée des assurés sociaux, rendues désormais possibles, dépassent tout sens de la mesure.

Concrètement, cela signifie que les offices AI, les compagnies d'assurance-accident, d'assurance-maladie et les caisses de chômage, pour ne citer que les principaux, pourront

désormais ordonner la surveillance secrète d'une personne soupçonnée de demander ou percevoir une prestation de manière indue, ce durant 30 jours sur une période de 6 mois renouvelable de 6 mois. En outre, les détectives pourront effectuer des enregistrements visuels et sonores depuis un lieu public librement accessible, jusque dans l'espace privé s'il est visible depuis un lieu librement accessible. De même, des instruments de localisation pourront être placés sous les voitures ou d'autres véhicules. Ainsi, les caisses-maladies ou les compagnies d'assurance-accident pourront en tout temps savoir où se trouvent leurs assurés. La plupart des gens trouvent que « ce n'est pas si grave. Cela ne me concernera jamais ». Pourtant, accident ou maladie ne peuvent-ils pas frapper très rapidement, rendant tout un chacun potentiellement dépendant des assurances sociales ? Les lobbies des assurances se sont activés au Parlement et ont été entendus. Le prochain recours auprès de Strasbourg est ainsi garanti, avec de bonnes chances de voir la Suisse à nouveau épinglée pour violations des règles de l'Etat de droit.

À moins que le référendum contre le nouvel article aboutisse, et que l'espionnage soit rejeté rejetée dans les urnes ! Au moment de clore cette édition, le comité d'AGILE.CH venait de décider à l'unanimité de soutenir ce [référendum](#). Il a été lancé par un groupe de citoyennes et citoyens très inquiets pour notre démocratie et notre Etat de droit. Nous aurons bientôt de plus amples informations à vous donner sur ce sujet. Le lien suivant ouvre la [feuille de signatures](#) que nous vous demandons de signer et renvoyer le plus rapidement possible !

Révision LPGA

La question de la surveillance des assurés étant désormais réglée pour toutes les assurances sociales, d'autres adaptations de la Loi sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA) sont envisagées. Le Conseil fédéral a adressé son [message](#) au Parlement début mars, et le Conseil des Etats s'emparera du sujet en tant que premier conseil. Comme déjà exprimé dans sa réponse à la consultation, AGILE.CH juge les points suivants comme étant très critiques : Le Conseil fédéral laisse entendre que le plus grand problème des assurances sociales, ce sont les abus. La proposition de supprimer la gratuité des procédures de recours auprès des tribunaux cantonaux. En réalité, cette réglementation continuera à s'appliquer uniquement aux procédures AI. La très grande probabilité de suspendre des prestations à titre préventif.

La CSSS-E s'est penchée sur cette révision pour la première fois le 23 mars dernier.

Le Forum romand de politique sociale : en visite à Martigny le 7 mai!

Le *forpol* du 6 février 2018 s'est articulé autour de la thématique des abus dans les assurances sociales. Un discours stigmatisant et trompeur prévaut en effet depuis le début des années 2000 dans les milieux politiques et dans les médias. Peu contesté, il a des effets ravageurs puisque de plus en plus de réformes législatives sont justifiées par la nécessité de « lutter contre les abus ». Comme nous l'a démontré la majorité du Conseil national en acceptant, le 12 mars dernier, la nouvelle base légale permettant de surveiller les assurés (voir ci-avant), les personnes qui perçoivent ou qui demandent une prestation d'assurance sociale ne vivent plus dans le même Etat de droit que les autres habitantes et habitants de ce pays. La dictature des assurances est bel et bien en place, et il est temps que les personnes concernées le réalisent, et se mobilisent pour y mettre un terme, au lieu de se laisser diviser entre « bons handicapés » et « mauvais handicapés ».

À vos agendas : le prochain Forum romand de politique sociale aura lieu lundi 7 mai prochain, non pas à Lausanne, comme de coutume, mais à Martigny. Pourquoi ? Et bien pour faire connaître AGILE.CH dans les différents cantons romands, et pour y parler politique. Nous aurons en effet l'honneur de recevoir M. Stéphane Rossini, professeur, consultant et ancien Conseiller national pour évoquer la question de la participation politique des personnes en situation de handicap, telle que la préconise la Convention de l'ONU. En 2019 en effet, nous renouvellerons notre parlement fédéral, où une seule personne en situation de handicap siège actuellement. Ce sera l'occasion également de rappeler le parcours la pétition remise par AGILE.CH et Procap en septembre 2015 au même Stéphane Rossini, qui présidait alors le Conseil national. Trois ans plus tard, il est nécessaire de répéter haut et fort que « les personnes handicapées votent. Et sont éligibles ! » et d'envisager ensemble des pistes d'action.

[Lien vers le flyer-invitation](#)

ÉGALITÉ

Rassemblement « L'égalité maintenant ! » : Réveillons-nous !

Le rassemblement est derrière nous. Les graines sont semées. Lorsqu'elles germeront, il faudra des personnes pour en prendre soin, des personnes prêtes à sortir de leur zone de confort pour exiger le respect de leur droit à l'égalité.

Le chemin à parcourir sera long, jusqu'à ce que l'égalité pour les personnes handicapées devienne une évidence. Non seulement les 122 réponses des communes à notre sondage l'attestent, mais la maigre participation des personnes concernées au rassemblement du 17 mars dernier en dit long. Malgré une promotion intensive et de multiples appels à manifester diffusés par divers canaux, seules quelques centaines de personnes se sont réunies pour défendre leurs droits. Comment interpréter une telle démobilisation ? Les 1,8 million de personnes handicapées en Suisse se portent-elles si bien que ça ? Ont-elles le sentiment d'être traitées à égalité ou alors sont-elles résignées ?

Pour faire germer les graines, nous devons inlassablement rappeler aux communes, aux cantons et au secteur privé ce que signifie concrètement, pour les personnes handicapées, d'être mises sur un pied d'égalité. Nous devons inlassablement leur rappeler où et comment agir pour respecter la législation. Pour cela, il faut des gens sur le terrain, des personnes concernées qui s'immiscent et s'investissent dans la chose publique, en tant qu'habitante ou habitant d'une commune, mais aussi en tant qu'expertes dans leur propre domaine. Ce sont ces personnes qui doivent prendre les choses en main et exiger de manière déterminée le respect de leur droit à l'égalité. Même dans le froid et sous la pluie, même si c'est désagréable, fatigant et frustrant. Qui, sinon nous-même, doit agir pour l'égalité ?

Exigeons ensemble de la Confédération, des cantons, des communes et du secteur privé d'aller enfin de l'avant et de mettre en œuvre sans attendre des plans d'actions, à tous les niveaux et de manière transversale. AGILE.CH est là pour les soutenir, dans la mesure où chacune et chacun d'entre nous, en tant qu'experte et expert dans notre domaine, pouvons intervenir de manière proactive dans toutes les prise de décisions.

Engagez-vous en politique et faites en sorte que les personnes en situation de handicap y aient un droit de participation. C'est très important lorsqu'il s'agit de s'opposer à des mesures

d'économies qui ont pour conséquences de limiter leurs droits, ainsi que leur accès aux prestations d'assurances sociales.

En tant que faitière d'organisations d'entraide, AGILE.CH dispose des compétences nécessaires. Mais pour que toutes les personnes concernées s'impliquent dans le combat pour l'égalité, nous avons besoin de votre soutien, sur le terrain.

POLITIQUE ASSOCIATIVE

L'Assemblée des délégués approche à grands pas !

L'Assemblée des déléguées et délégués d'AGILE.CH aura lieu le 28 avril prochain, comme d'habitude à la Maison des générations, Place de la Gare 2 à Berne.

La partie consacrée à la politique sociétale en matinée sera placée cette année sous la bannière « L'égalité pour les personnes handicapées : Maintenant ! 20 ans d'attente, ça suffit ». Le 17 mars 2018, AGILE.CH et 30 organisations membres ou partenaires ont organisé un rassemblement sur la place fédérale à Berne, sur ce même thème. Mais nous ne comptons pas en rester là. Il est important qu'à l'avenir, nous observions en détail la manière dont les cantons et les communes de Suisse mettent en vigueur la Loi sur l'élimination des discriminations envers les personnes handicapées ainsi que les directives de la Convention de l'ONU. Stephan Hüsler, Président d'AGILE.CH, introduira la thématique, puis Eric Bertels, président du comité d'organisation du rassemblement, nous livrera quelques résultats afin d'en tirer un premier bilan. Herbert Bichsel, responsable de l'égalité chez AGILE.CH, évoquera le travail de suivi que nous envisageons mener sur la base de ces résultats. Il sera toujours question de mise en œuvre concrète de mesures favorisant l'égalité pour les personnes handicapées en Suisse, autour du débat auquel se prêteront Eric Bertels, Herbert Bichsel et Florence Nater, députée au Grand Conseil neuchâtelois et directrice de CORAASP (association faitière romande d'action en santé psychique).

Après le repas de midi, place à la partie statutaire de l'assemblée. Le comité d'AGILE.CH sera d'abord soumis à élection ; un autre thème est la relation d'AGILE.CH avec Inclusion Handicap.

Nous espérons que ces informations vous encourageront à participer à cette Assemblée des délégués, car vous avez votre mot à dire sur les sujets centraux dont il sera question ! L'invitation, le talon d'inscription ainsi que tous les autres documents vous ont été adressés par courriel à la fin mars dernier.

Informations du comité d'AGILE.CH

Lors de sa séance du 24 février 2018, le comité a traité entre autres des questions suivantes :

- ▶ Il a adopté le rapport et les comptes annuels 2017 à l'attention de l'Assemblée des délégués.
- ▶ Il a finalisé l'ordre du jour de l'Assemblée des délégués.
- ▶ Il a été informé des révisions législatives en cours et arrêté les positions d'AGILE.CH (7e révision de l'AI, réforme des PC, base légale pour la surveillance des assurés dans la LPGA, loi sur l'analyse génétique humaine).

AGILE.CH a un nouveau responsable de l'égalité

Une chose était claire depuis la dissolution du Conseil égalité.ch: il fallait trouver d'autres moyens de traiter le thème crucial de l'égalité. C'est la raison pour laquelle le comité d'AGILE.CH a décidé de créer un poste idoine.

Pour occuper ce poste, il n'a pas été difficile de trouver la personne idéale. Il s'agit d'Herbert Bichsel, entré en fonction au 1er janvier 2018 chez AGILE.CH, en tant que responsable de l'égalité. Certaines et certains d'entre vous le connaissent certainement, puisque depuis 2010, il était directeur de la Conférence des personnes handicapées de la Ville et région de Berne RBR. Herbert amène un nouvel élan au secrétariat central, par ses compétences professionnelles dans les domaines-clés que sont l'égalité et l'inclusion. En tant que personne en situation de handicap, il sait de quoi il parle et qui il représente, ce qui est un bel atout. En raison de son handicap, il ne travaille «qu'» à 20%, mais il ne lui a suffi que quelques semaines pour donner de nouvelles impulsions. Lesquelles exactement ? Nous vous tiendrons régulièrement au courant.

Au revoir, Rania – bienvenue, Christie !

Pour des raisons familiales, notre traductrice Rania Python a démissionné de son poste à la fin février 2018. Sa remplaçante s'appelle Christie Cardinali Ringger.

Christie Cardinali Ringger a rejoint le secrétariat général d'AGILE.CH le 1er avril 2018, en tant que traductrice à 40%. Hôtesse de l'air chez Swiss, elle y travaille encore environ trois jours par mois. De langue maternelle française et de langue « paternelle » italienne, elle est donc bilingue. En plus, elle s'exprime parfaitement en allemand, suisse-allemand et anglais. En 2010, elle a commencé des études de traductrice, qu'elle a terminées par un Master. Jusqu'à maintenant, elle a travaillé comme traductrice indépendante et ce poste chez AGILE.CH est son premier emploi fixe dans ce domaine.

Christie Cardinali Ringger est mariée et elle a deux enfants de 11 et 9 ans. La famille habite Epalinges. Elle-même n'est pas concernée par le handicap, mais trois membres de sa famille proche vivent avec différents handicaps.

L'équipe d'AGILE.CH se réjouit d'accueillir cette nouvelle collègue et lui souhaite la bienvenue. Vous ne manquerez pas non plus de bénéficier de ses compétences très bientôt.

En tant qu'organisation membre, vous soutenez la faïtière AGILE.CH. Un grand merci !

Mais qu'offre AGILE.CH à ses membres ?

Par exemple, un engagement concret pour...

... le droit des personnes avec handicap à décider de leur mode de vie et à participer à la société, par le biais de la défense d'intérêts, des relations publiques et du travail médiatique ainsi que par une réflexion de fond.

Avec nos plus cordiales salutations,

AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap